

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES  
260, CHEMIN DE L'EGLISE  
38140 CHARNECLES  
Tél. 04.76.91.07.29  
Fax. 04.76.93.27.26  
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
9SEANCE DU 07/09/2023  
Délibération N°2023-041

<b>Nombre d'élus: 15</b>	<b>Présents : 9</b>	L'an deux mil vingt trois, le 7 septembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
<b>Absent(s) : 3</b>	<b>Procuratation(s) : 3</b>	
<b>Date de convocation : 01/09/2023</b>		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Cédric POMMIER , Yvette COLLIAT (arrivée à 20h04), Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuratation :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE ;  
Xavier PEDRAZZOLI a donné pouvoir à Yvette COLLIAT ;  
Marie-Christine ROBIN a donné pouvoir à Bertrand RICHARD.

Absents :

Maryse BOUCLET, Luc Pascal, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Séverine FAISST.

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 juillet 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

---

**DÉLIBÉRATION 2023 –041 : PROGRAMME ISERENOV-DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE POUR ELS TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON DES VERGERS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que la rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités représente un enjeu important pour lutter contre le changement climatique et favoriser la reprise économique. Pour cela, les collectivités ont besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement ;

**CONSIDERANT** la proposition de TE38 qui souhaite poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités en Isère afin d'impulser des travaux de rénovation énergétique sur le territoire isérois ;

Madame le Maire **INFORME** l'assemblée que TE38 propose un dispositif de financement des travaux d'amélioration énergétique du patrimoine bâti : le programme ISERENOV.

Ce dispositif permet de bénéficier d'une aide pouvant atteindre 16 000€ par poste de travaux, plafonnée à 48 000€/an/collectivité, en contrepartie de la cession des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) à TE38.

Dans ce cadre, Madame le Maire **PROPOSE** à l'assemblée de solliciter l'aide financière ISERENOV pour la réalisation des travaux du projet Maison des Vergers.

Dans ce cadre, Madame le Maire **PRECISE** que l'aide financière est conditionnée à la cession à TE38 des CEE générés par ces travaux.

Elle **DIT** également que TE38 pourra faire des contrôles sur la bonne mise en œuvre des travaux, afin de se conformer aux objectifs du PNCEE.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par «12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

**DECIDE** de mettre en œuvre à son initiative et sous sa responsabilité la réalisation des travaux du projet, « Maison des Vergers » ;

**DECIDE** de demander à TE38, une aide financière dans le cadre du programme ISERENOV ;

**AUTORISE** Madame le Maire à céder à TE38 les CEE qui seront générés par cette opération ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs au projet.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 14/09/2023

Le Maire,  
**Nadine REUX**

